

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons l'honneur de vous rendre le rapport sur les activités de l'ASBL Febelux au cours de l'année financière 2023.

Aperçu des activités et des résultats

Le bilan de l'année financière se solde par un total de 149.778,25 euros.

Si l'on compare les recettes de 2023 avec celles de l'année financière précédente, on constate une augmentation de 6%. La fédération a réalisé un chiffre d'affaires plus élevé grâce aux cotisations des membres.

Du point de vue des coûts, il y a une augmentation de 11%. L'augmentation des coûts se situe au niveau des ressources humaines et résulte directement de la décision d'investir dans de personnel.

Le résultat positif de cette année est de 15.010,43 euros, par rapport à 19.135,17 euros en 2022.

Défis majeurs

Le plus grand défi pour notre association demeure l'augmentation des recettes pour (continuer à) croître et développer les services. Aujourd'hui, les recettes et les dépenses sont désormais équilibrées. Febelux étant une ASBL, n'a pas pour but de réaliser de gros bénéfices. Néanmoins, il serait plus agréable d'être moins limité dans ses activités quotidiennes.

Pour augmenter les recettes, nous restons déterminés à élargir le réseau. En outre, nous recherchons activement d'autres possibilités d'obtenir des revenus, par exemple en concluant des partenariats.

L'expansion des activités signifie avant tout l'élargissement des prestations de services. Le plus grand défi consiste à maintenir l'équilibre entre les ressources financières et humaines.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'a eu un impact sur l'état financier présenté.

Recherche et développement

Aucun travail de recherche et de développement n'a été effectué au cours de cette année.

Existence de filiales

L'association n'a pas de filiales.

Utilisation d'instruments financiers

Aucun instrument financier n'a été utilisé.

Proposition relative à la répartition des bénéfices.

Nous vous proposons de comptabiliser le résultat à affecter comme suit :

Résultat à attribuer		82.790,36
Bénéfice de l'année à affecter	15.010,43	
Résultat de l'année précédente reporté	67.779,93	
Résultat à reporter		82.790,36

Nous demandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2023 dans leur intégralité et d'octroyer la décharge à tous les membres du conseil d'administration pour le mandat exercé.

Bruxelles, 15 mai 2024

Mirela Brkic
Présidente

Catherine Dierckens
Trésorière